

CONDITIONS GÉNÉRALES

Version 24/12/2022

Dominique Van Eenoo BV (ci-après : « **Van Eenoo** », «**Nous**» et «**Notre**»)

Torhoutsestraat 307

8020 Ruddervoorde

Belgique

TVA BE 0525.829.377

Le site Web www.v1o.law (ci-après: le “**Site Web**”) est proposé par Nous.

1 APPLICATION

- 1.1. Sans préjudice de l’application des conditions particulières incluses dans un accord écrit séparé (voir modèle de l’Ordre), les présentes conditions générales s’appliquent à toute offre, devis ou accord entre Me Van Eenoo et son client.

En cas de conflit entre les présentes conditions générales et tout accord écrit séparé, les dispositions de l’accord écrit séparé prévaudront.

- 1.2. L’acceptation des présentes conditions générales implique également que le client renonce totalement à l’application de ses propres conditions générales ou particulières. Nonobstant ce qui précède, les présentes conditions générales n’affectent pas les droits légaux qui vous sont impérativement accordés en vertu de la législation belge sur la protection des consommateurs.
- 1.3. Nous nous réservons le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment. Dans ce cas, Me Van Eenoo en informera le client, par exemple via son Site Web. En l’absence d’une protestation écrite dans les 14 jours suivant la notification de la modification, le client sera réputé avoir accepté la modification.

Toutefois, la version des présentes conditions générales qui était applicable au moment de la commande reste applicable entre vous et Me Van Eenoo en ce qui concerne le Service.

BV Dominique Van Eenoo

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde

dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49

TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

- 1.4. Si une disposition des présentes conditions générales (ou une partie de celles-ci) est déclarée nulle, non avenue ou inapplicable ; cette nullité, invalidité ou inapplicabilité n'affectera en rien la validité ou l'applicabilité des autres dispositions des présentes conditions générales.

En cas de nullité, d'invalidité ou d'inapplicabilité, les parties négocieront, dans la mesure du possible, dans les meilleurs délais pour remplacer la disposition nulle, invalide ou inapplicable (ou une partie de celle-ci) par une disposition qui se rapproche le plus possible de la nature et de l'objet de la disposition initiale.

- 1.5. Le fait que nous n'exigeons pas l'application stricte de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne peut être considéré comme une renonciation tacite à nos droits et ne nous empêchera pas d'exiger ultérieurement le strict respect de ces dispositions.
- 1.6. Ces conditions générales, y compris toute les références contenue dans les conditions générales, constituent la représentation complète des droits et obligations des parties et remplacent tous les accords et propositions précédents, qu'ils soient oraux ou écrits, y compris les conditions générales des parties.

BV Dominique Van Eeno

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde

dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49

TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

2 OFFRE ET ACCEPTATION

- 2.1. Nous aimerions vous recevoir lors d'une première consultation concernant une mission potentielle que nous pouvons effectuer pour vous. Pendant ou après cette consultation, un avis juridique initial sera fourni. Si nous ne pouvons pas vous donner une réponse toute faite lors de cette première consultation, un rendez-vous de suivi sera fixé. Aucun frais supplémentaire ne sera facturé pour cela.

Cette première consultation n'est pas gratuite, comme par exemple chez un notaire, mais est toujours facturée au ratio de notre tarif horaire de 125 EUR, hors TVA.

Il s'agit d'un total de 151,25 EUR (125 EUR + 21% de TVA).

Le bureau Van Eenoo préfère recevoir ce montant par voie électronique. À cette fin, les moyens de paiement nécessaires (via smartphone ou terminal de paiement) sont disponibles à notre bureau.

- 2.2. Nous offrons également des « consultations pro bono », mais ce n'est que pour les personnes qui ont déposé une protection internationale pour la première fois. Pour cette catégorie spécifique de personnes vulnérables, il suffit de présenter une attestation de résidence matérielle récent (datant de 1 mois maximum) du centre d'accueil avec son mandat afin que la pleine (pas partielle) assistance juridique de deuxième ligne peut être obtenue.

Toutefois, ce n'est que lorsque cette nomination aura été définitivement approuvée par le Bureau d'Aide Juridique (BJB) qu'une première consultation gratuite pourra avoir lieu. Selon le vade-mecum actuel du BJB, ce rendez-vous peut prendre jusqu'à 15 jours.

Attention: selon la réglementation en vigueur, seul un maximum de 3 consultations par dossier peuvent être obtenues dans cette catégorie.

- 2.3. Si vous le souhaitez, un interprète/traducteur disponible dans votre langue maternelle peut toujours être trouvé pendant cette consultation.

BV Dominique Van Eenoo

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde

dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49

TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

Van Eenoo

IMMIGRATION LAW

Ces traducteurs/interprètes sont des interprètes assermentés et objectifs (à un tribunal belge) avec des années d'expérience et fournissent un travail de qualité. Bien sûr, ils devraient également être rémunérés pour leurs performances. Cette rémunération est déterminée indépendamment par le traducteur/interprète concerné et dépend, entre autres, de la disponibilité de l'interprète, de l'urgence, de l'heure et du lieu de la prestation, etc.

Attention: pour les dossiers pro bono, un interprète assermenté peut également être désigné gratuitement.

Et ce pour un maximum de 3 consultations.

2.4. Il y a aussi la possibilité d'une consultation vidéo jusqu'à 1 heure.

Pour cela, nous facturons également 151,25 EUR (TVA incluse).

Vous ne pouvez techniquement pas prendre un rendez-vous vidéo planifié tant que ce montant n'a pas été payé. Grâce à ce moyen de communication, il est également possible d'avoir l'assistance d'un interprète dans votre langue maternelle.

Si nous ne pouvons pas vous donner une réponse toute faite lors de cette première consultation, un rendez-vous de suivi sera enregistré. Aucun frais supplémentaire ne sera facturé pour cela.

2.5. Si nécessaire, nous établissons une offre individuelle dans laquelle nous énumérons les prestations requises et leur rémunération estimée. Nous appliquons le principe du plafond maximum afin que vous, en tant que client, sachiez toujours à l'avance combien payer.

En cas de travaux supplémentaires, ce plafond maximal sera ajusté d'un commun accord conformément aux tarifs et prix unitaires en vigueur au moment de la commande des modifications ou des Services supplémentaires. Le client peut demander les tarifs et prix unitaires applicables à Me Van Eenoo à tout moment.

2.6. Chaque offre que nous établissons n'est valable qu'à l'égard des personnes auxquelles l'offre est adressée. Une offre a une période de validité telle qu'indiquée sur l'offre elle-même, ou à défaut une période de validité de 15 jours calendaires après la date d'expédition.

BV Dominique Van Eenoo

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde

dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49

TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

- 2.7. Nous ne sommes pas liés par une offre si cette offre a été clairement affectée par un erreur ou méprise. Les erreurs évidentes ou flagrantes dans l'offre, telles que les inexactitudes évidentes, peuvent, dans la mesure permise, également être corrigées après la conclusion du contrat. Nous ne pouvons être tenus responsables d'éventuelles erreurs (d'impression) dans nos prix ou conditions.
- 2.8. Pour garantir une communication fluide et directe, Me Van Eenoo utilise divers moyens de communication électroniques, tels que l'e-mail, le chatbot et le numéro WhatsApp. **En tant que client, vous acceptez l'utilisation et la valeur de ces moyens de communication.**
- 2.9. Le client s'engage à assurer une **coopération fluide** pendant toute la durée de la mission et transférer immédiatement à Me Van Eenoo toutes les données et informations pertinentes et nécessaires, si nécessaire soutenu par des documents, à la fois à sa propre perspicacité, même non sollicités, et sur simple demande .
Le client garantit lui-même l'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité des données, informations et documents fournis par lui ou en son nom. Le client informera également Me Van Eenoo spontanément et immédiatement de tout fait ou circonstance nouveau, de quelque nature que ce soit, utile pour l'exécution de la mission.
Tant un manque de coopération ou une coopération excessive et, en général, la résiliation de la relation de confiance entre l'avocat et le client, peuvent à tout moment entraîner la résiliation de l'assistance juridique de Me Van Eenoo.
Exemples de manque de coopération: pas de réponse du client aux emails, appels téléphoniques, etc. de Me Van Eenoo; défaut de livrer les documents et informations nécessaires (dans les délais), défaut de se présenter en personne alors que la loi prescrit sa présence, ...
- 2.10. Aucune modification ne peut être apportée à la mission, sauf accord mutuel de toutes les parties concernées. Si le client annule la mission en tout ou en partie après son acceptation, cela n'affectera pas ses obligations de paiement.

BV Dominique Van Eenoo

Torhoutsestraat 307, 8020 Riddervoorde

dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49

TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

2.11. Me Van Eenoo s'efforce toujours d'offrir un service optimal. Il est synonyme de rapidité, d'efficacité et de conseils d'experts dans le domaine juridique et il est confronté quotidiennement au droit et en particulier au droit international de la protection et de la migration.

L'obligation de conseil de Me Van Eenoo, c'est l'obligation de compétence, de recherche et d'information concernant la stratégie à suivre, concerne une **obligation de moyens**. Il s'agit d'un engagement où l'obligation de Me Van Eenoo est d'agir au mieux de ses capacités, **sans garantir un certain résultat spécifique particulier**.

L'introduction ou non d'un appel éventuel est entièrement imputable à la propre appréciation de Me Van Eenoo et ne constitue en aucun cas une obligation automatique de l'instituer.

En cas d'avis négatif, en fonction des délais d'appel légaux, celle-ci sera communiquée au client dans les plus brefs délais.

Me Van Eenoo exécute chaque mission avec une qualité professionnelle que l'on peut attendre d'un expert, conformément aux normes et pratiques généralement acceptées du secteur.

2.12. Me Van Eenoo est entièrement libre d'effectuer l'exécution de la mission en fonction de ses propres capacités et connaissances conformément à la confirmation de mission ou à l'offre initiale.

Cela signifie également que Me Van Eenoo dispose d'une liberté totale, si nécessaire pour la bonne exécution de la mission, de faire appel aux services de tiers spécialisés pour certaines actions ou pour certains dossiers, tels que des avocats suppléants, pour assister à un entretien personnel avec les autorités d'asile, ou lors d'une audience, etc., ainsi que des interprètes et il fera preuve de la diligence requise en le faisant.

2.13. Votre acceptation de notre offre peut également se faire en passant une commande sur notre plateforme de communication électronique (telle que notre Site Web, notre conférence vidéo, nos médias sociaux, chatbot, WhatsApp, etc.), via notre adresse e-mail dominique@v1o.law ou en acceptant notre offre ou notre facture proforma. **Nous nous efforçons, mais sans aucune garantie, d'envoyer une confirmation de la commande à l'adresse e-mail que vous nous avez fournie dans un délai de 1 jour ouvrable au plus tard.**

BV Dominique Van Eenoo

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde

dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49

TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

- 2.14. Me Van Eeno se réserve le droit de refuser une commande en raison d'une grave lacune de votre part en ce qui concerne la commande dans laquelle vous êtes impliqué ou si nous ne pouvons pas vous aider davantage.
- 2.15. Conformément au Code de droit économique, les parties reconnaissent expressément que les formes de communication électroniques créent un accord valable. Nous pouvons utiliser tous les fichiers électroniques à notre disposition, dans les limites de la loi, pour prouver l'existence de l'accord. **Une signature ordinaire, numérique ou électroniquement qualifiée n'est pas une exigence essentielle en matière de preuve.**
- 2.16. Nous faisons tous les efforts raisonnables pour rendre les informations sur les propriétés des Services, dans la mesure où les moyens techniques le permettent, aussi précises que possible. Certaines caractéristiques non substantielles d'un Service peuvent différer des descriptions affichées sur le Site Web.
- 2.17. Lorsque vous placez un Service par voie électronique, vous trouverez les informations suivantes sur notre Site Web, offre ou notre facture proforma de manière non ambiguë, claire et compréhensible avant cette commande:
- l'identité de notre société, et son adresse géographique ;
 - les principales caractéristiques de notre Service;
 - le prix de notre Service ;
 - le mode de paiement et de livraison du contrat;
 - la renonciation éventuelle au droit de renonciation;
 - la durée de validité de l'offre ou du prix ;
 - les langues dans lesquelles le contrat peut être conclu;
 - les différentes étapes techniques de conclusion du contrat;
 - les moyens techniques par lesquels les erreurs de saisie peuvent être détectées et corrigées avant que la commande ne soit passée;
 - et une réponse définitive quant à savoir si le prestataire de services archivera le contrat conclu et/ou s'il sera accessible.

BV Dominique Van Eeno

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde

dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49

TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

- 2.18. Nous ne pouvons pas garantir que tous les Services seront toujours disponibles. Si vous commandez un Service via le Site Web que nous ne pouvons pas exécuter, nous vous en informerons dès que possible par e-mail et vous aurez le droit d'annuler votre commande.

Nous ne sommes pas responsables de l'indisponibilité temporaire ou temporaire d'un Service sur notre Site Web et/ou de tout dommage qui résulterait de l'indisponibilité d'un Service particulier. Nous avons la possibilité d'appliquer des conditions spécifiques à une offre particulière, telles qu'une durée de validité limitée.

Ces conditions particulières ne s'appliquent que si elles sont communiquées explicitement et avant la commande.

Au plus tard lors de la livraison du Service, vous recevrez les informations suivantes par écrit (par exemple sur l'offre/facture/facture proforma) ou sur un autre support durable (par exemple par e-mail) :

- l'identification du Service ;
- l'identité et l'adresse géographique du vendeur ;
- prix du Service;
- le mode de paiement, la livraison du contrat;
- la renonciation éventuelle au droit de renonciation;
- l'adresse géographique du vendeur à laquelle le consommateur peut se rendre avec ses réclamations;
- des informations sur les services après-vente et les garanties commerciales existants;

BV Dominique Van Eenoo

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde

dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49

TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

3 DES FRAIS ET DES HONORAIRES

3.1 L'état des frais et honoraires de Me Van Eenoo contient trois éléments: les frais de l'avocat, les frais de justice et les dépens et les honoraires.

3.2 Les frais de l'avocat sont d'une part les frais fixes et généraux de fonctionnement du cabinet et d'autre part les frais spécifiques imputables à un dossier spécifique pour l'exécution des Services demandés par le client.

Ces frais sont calculés par Me Van Eenoo comme suit:

- 0-1000 EUR: 10% du montant de l'offre avec un coût minimum de 25 EUR et un coût maximum de 50 EUR
- 1000-1500 EUR: 7,5 % du montant de l'offre avec un coût minimum de 50 EUR et un coût maximum de 75 EUR;
- 1500-4500 EUR: 5% du montant de l'offre avec un coût minimum de 75 EUR et un coût maximum de 150 EUR;
- Au-dessus de 4500 EUR: 3% du montant de l'offre avec un coût minimum de 150 EUR et un coût maximum de 450 EUR

Les frais de déplacement sont facturés à 0,5 EUR/km.

3.3 Les frais et dépenses judiciaires comprennent les frais que Me Van Eenoo devra payer à des tiers, tels que les interprètes, les traducteurs, les autres avocats, le greffe (droits de mise au rôle en cas d'appel) et les autorités publiques (contribution administrative lors de l'ouverture d'une procédure administrative). Ces frais sont clairement et détaillés dans l'état des frais et des honoraires.

BV Dominique Van Eenoo

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde

dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49

TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

- 3.4 Les honoraires sont la rémunération pour les services juridiques fournis par Me Van Eeno et sont calculés sur la base d'un montant fixe comme indiqué sur notre Site Web. Ce montant comprend le nombre estimé à l'avance d'heures de travail à consacrer par Me Van Eeno sur un type particulier de dossier et comprend le taux horaire de 125 EUR (hors TVA) communiqué à l'avance par Me Van Eeno.
- 3.5 Nos tarifs fixes et nos tarifs horaires sont affichés en EURO et sont toujours hors TVA et des autres frais supplémentaires. À moins qu'une loi ou une décision prise en application de celle-ci ou une décision administrative ne prévoit une exonération (y compris une opération qui ne relève pas du champ d'application de la TVA), les honoraires seront augmentés de la TVA au taux applicable, soit actuellement 21% de TVA.
- 3.6 En ce qui concerne les prestations fournies dans le cadre de l'assistance juridique de deuxième ligne, il existe actuellement un taux zéro en ce qui concerne la TVA.

BV Dominique Van Eeno

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde
dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49
TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

4 PAIEMENT

- 4.1 En principe, chaque paiement est traité immédiatement et **intégralement**, à partir du moment où vous passez la commande. Pour le paiement de nos Services, nous acceptons **Bancontact et Mastercard**.
- 4.2 Nous pouvons élargir les options de paiement à l'avenir. Nous prenons toutes les mesures raisonnables pour assurer la sécurité de vos transactions en ligne. Nous assurons la sécurité en engageant des parties spécialisées telles que des émetteurs de cartes de crédit reconnus et des partenaires de paiement.
- 4.3 Pour le traitement des paiements, nous utilisons la plateforme de paiement externe de Stripe. Les mesures de sécurité nécessaires sont prévues. Ces paiements sont soumis aux conditions générales de Stripe, qui est seul responsable de la bonne exécution des paiements en ligne.
- 4.4 Nous reportons nos obligations de livraison jusqu'à la réception du paiement intégral de tous les montants dus par vous. Nous conservons toujours la propriété de tous les Services commandés jusqu'au paiement intégral de tous les montants dus en vertu du Contrat, que la livraison ait déjà eu lieu ou non.
- 4.5 Sauf stipulation contraire dans le contrat ou sur la facture (proforma), les factures (proforma) de Me Van Eeno sont immédiatement payables par voie électronique à son siège social **dans la devise indiquée dans la facture**.
- 4.6 Le client doit tenir compte du nominalisme monétaire si la devise de la facture est exprimée dans une devise étrangère (telle que l'USD, ...). Cela signifie que le client doit supporter le risque de dévaluation de la devise étrangère dans laquelle sa dette est exprimée et reste donc obligé de payer le même montant nominal que lorsque la dette monétaire est née.
- 4.7 Pour les montants exprimés en EUR, le risque de dévaluation incombe à Me Van Eeno.
- 4.8 Toutes les factures émises par Me Van Eeno qui ne sont **pas liées à la vente à distance sont payables** au siège social de Ruddervoorde, dans les quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de facturation.

BV Dominique Van Eeno

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde

dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49

TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

Me Van Eeno peut, si cela est nécessaire pour le bon Service, déterminer un délai de paiement plus court qui est motivé.

4.9 En cas de non-paiement à l'échéance, Me Van Eeno aura droit à partir du lendemain, de plein droit et sans mise en demeure, à des intérêts moratoires égaux au taux d'intérêt fixé par la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les **transactions commerciales** (2020/1 : 8 % ; M.B. 06/02/2020), une indemnité forfaitaire de 8% du montant restant dû avec un minimum de 50 EUR, et un indemnité des frais de 35 EUR par avis de défaut. Cela n'affecte pas le droit de Me Van Eeno de demander une indemnisation pour les frais judiciaires et extrajudiciaires supplémentaires associés au non-paiement.

4.10 En cas de non-paiement à la date d'échéance par un client privé (il s'agit d'un consommateur au sens du CDÉ), Me Van Eeno enverra un rappel électronique pour payer le décompte des frais et honoraires impayés.

En l'absence de protestation justifiée, ce client doit payer des intérêts sur le solde impayé égaux au taux d'intérêt légal (2020/1: 1,5%) à compter de la date du rappel électronique.

4.11 **Me Van Eeno ne demande pas d'avances, de sorte que la facture (proforma) doit être payée en totalité avant le début de la mission.**

BV Dominique Van Eeno

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde

dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49

TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

5 LIVRAISON

- 5.1 Nous fournissons les Services avec les soins et compétences nécessaires, conformément aux normes de notre industrie. Nous prenons toutes les mesures raisonnables pour nous assurer que les Services sont fournis conformément au Contrat et conformément aux meilleures pratiques commerciales.
- 5.2 Nous commencerons à exécuter les Services à la date convenue au moment où vous passez votre commande. La date d'exécution se trouve dans la confirmation de commande que nous vous envoyons.
- 5.3 Il est de votre responsabilité de permettre la livraison du Service au moment convenue. Si le Service ne peut pas être exécuté en raison d'une lacune de votre part, tous les coûts d'une nouvelle tentative d'exécution seront à votre charge.
- 5.4 Si nous ne commençons pas à exécuter le Service au moment convenue, vous nous demanderez de commencer à exécuter le Contrat dans un délai supplémentaire approprié aux circonstances. Si nous ne commençons pas à exécuter le Service dans le délai supplémentaire, vous avez le droit de résilier le Contrat.

BV Dominique Van Eeno

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde

dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49

TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

6 DROIT DE RÉTRACTATION

- 6.1 Sur la base du droit de rétractation, vous pouvez toujours annuler l'achat dans les quatorze (14) jours à compter du jour suivant la conclusion du Contrat sur l'achat de nos Services. Vous n'êtes pas obligé de payer des frais ou d'indiquer un motif. Bien sûr, nous aimerions entendre vos commentaires afin que nous puissions améliorer nos Services.
- 6.2 Si vous souhaitez invoquer le droit de rétractation, celui-ci doit nous être communiqué. Vous pouvez utiliser le formulaire de rétractation que vous pouvez trouver sur <https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Forms/Formulier-herroeping.pdf> ou vous pouvez nous en informer par e-mail (dominique@v1o.law). Cette notification doit être faite dans les quatorze (14) jours suivant le jour de la conclusion du Contrat.
- 6.3 Si vous invoquez votre droit de rétractation conformément aux présentes Conditions Générales et aux dispositions légales, nous vous rembourserons le montant effectivement payé dans un délai de quatorze (14) jours calendaires. Nous vous rembourserons avec le même mode de paiement avec lequel vous avez effectué la transaction d'origine, sauf si vous en avez expressément convenu autrement. Dans tous les cas, aucun frais ne sera facturé pour le remboursement.
- 6.4 Le Consommateur n'a aucun droit de rétractation après la pleine exécution du Service, si l'exécution du Service a commencé **avec le consentement préalable exprès du Consommateur, et à condition que le Consommateur ait reconnu qu'il perd son droit de rétractation dès que la société a pleinement exécuté le contrat.**

BV Dominique Van Eeno

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde
dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49
TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

7 RESPONSABILITÉ

- 7.1 Sauf en cas de tricherie, de fraude et de faute intentionnelle ou de négligence grave, la responsabilité contractuelle et extracontractuelle de Me Van Eeno envers le client est à tout moment limitée au montant couvert par l'assurance responsabilité civile souscrite par Me Van Eeno.
- 7.2 Me Van Eeno est assuré pour sa responsabilité civile professionnelle contractuelle pour un montant maximum de 2.500.000 EUR par sinistre. Le montant de la garantie de responsabilité civile extracontractuelle est de 6.200.000 EUR pour les dommages corporels et de 620.000 EUR pour les dommages matériels ou immatériels par sinistre.
- Vous trouverez plus d'informations sur l'assureur professionnel dans nos [Informations Générales](#).
- 7.3 Vous acceptez que l'indemnisation des dommages que vous subissez du fait d'une faute professionnelle soit limitée à un montant total de 2.500.000 EUR par sinistre pour lequel Me Van Eeno est assuré. Cette limitation ne s'applique pas dans le cas où la responsabilité découle d'une tricherie, d'une fraude et d'une faute intentionnelle de la part de Me Van Eeno.
- 7.4 Si l'assureur de responsabilité civile professionnelle ne couvre pas le dommage que vous avez subi, sans que nous soyons en faute, l'indemnisation sur la base d'une faute professionnelle sera limitée en principal, frais et intérêts à un montant que le client a payé dans le cadre de la mission en question dans les six mois précédant l'événement à l'origine du dommage.

BV Dominique Van Eeno

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde
dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49
TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)
IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

- 7.5 Sauf en cas de tricherie, de fraude et de faute intentionnelle ou de négligence grave, Me Van Eeno n'est pas responsable ou obligé de payer une indemnisation pour les dommages immatériels, indirects ou consécutifs, y compris (mais sans s'y limiter) la perte de profit, la perte de chiffre d'affaires, la perte de revenus, les restrictions de production, une augmentation des frais administratifs, de personnel ou généraux, la perte de clients ou les réclamations de tiers.
- 7.6 Toute demande d'indemnisation du client à l'encontre de Me Van Eeno sera caduque de plein droit si elle n'a pas été introduite devant le tribunal compétent **dans un délai de cinq (5) ans** après que le fait dommageable sur lequel la réclamation est fondée était connu ou aurait raisonnablement pu être connu du client.
- 7.7 Le client doit indemniser Me Van Eeno contre toutes les réclamations de tiers qui sont liées de quelque manière que ce soit à ou découlant de la mission du client ou du travail effectué pour le client (par exemple en ce qui concerne la propriété intellectuelle, les secrets commerciaux et le traitement des données personnelles).

8 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- 8.1 Les informations que vous fournissez sont nécessaires au traitement, à l'exécution et à l'achèvement de vos commandes, ainsi qu'à l'établissement des comptes. Si ces informations sont manquantes, votre commande ne peut pas être exécutée. La fourniture de données personnelles incorrectes ou fausses est considérée comme une violation des présentes conditions générales. Vos données personnelles ne seront traitées que conformément à notre [Déclaration de Confidentialité](#) que vous pouvez consulter sur notre Site Web.

BV Dominique Van Eeno

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde

dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49

TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

9 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 9.1 Nous garantissons d'avoir les droits nécessaires pour offrir nos Services. Tous les droits de propriété intellectuelle et les droits dérivés sur ces Services restent notre propriété et/ou celle de la partie ayant réellement droit. Ces droits de propriété intellectuelle s'entendent des droits d'auteur, des marques de commerce, des dessins et modèles et/ou d'autres droits (de propriété intellectuelle), y compris le savoir-faire, les méthodes et les concepts techniques et/ou commerciaux brevetables ou non.
- 9.2 Le contenu du Site Web est notre propriété. Cela comprend: textes, graphiques, photos, images, images animées, sons, illustrations et logiciels. Le contenu est protégé par le droit d'auteur ou d'autres droits. Il est interdit de copier, publier, reproduire ou utiliser ce contenu de toute autre manière sans notre autorisation écrite.

10 FORCE MAJEURE

- 10.1 Nous ne sommes pas responsables du respect de nos obligations en vertu des présentes Conditions Générales en cas de force majeure. La force majeure s'entend de la situation dans laquelle l'exécution de nos obligations est empêchée en tout ou en partie, temporairement ou non, par des circonstances indépendantes de notre volonté.
- 10.2 En cas de force majeure, ces obligations seront suspendues et nous ferons tous les efforts raisonnables pour limiter les conséquences de la situation de force majeure. Dans le cas où la force majeure dure plus de 2 mois, chaque Partie est en droit de résilier le Contrat en donnant un avis écrit à l'autre Partie, sans que les Parties ne se doivent mutuellement une quelconque indemnité pour cela (à l'exception du remboursement du Service que vous avez payé et qui n'a pas été livré).

BV Dominique Van Eenoo

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde

dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49

TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

11 RÉSILIATION DU CONTRAT

11.1 Vous pouvez résilier le contrat conclu avec Me Van Eenoo à tout moment en nous en informant par écrit. En cas de résiliation des Services, Mter Van Eenoo facturera les Services fournis et les frais encourus par lui, ainsi que les frais liés au transfert du dossier.

11.2 Me Van Eenoo peut résilier le contrat avec un client à tout moment. Et ce lorsque cela est nécessaire conformément aux règles déontologiques applicables et/ou lorsque des circonstances imprévues ou imprévisibles surviennent après le début du contrat et qui rendent les Services de Me Van Eenoo difficiles ou impossibles, comme en cas d'abus de confiance ou lorsque, après 2 rappels, le montant dû par vous (sur la base d'un accord, offre ou facture proforma) est toujours resté impayé.

Me Van Eenoo vous en informera par écrit en temps utile, afin que vous ayez suffisamment de temps pour trouver un nouvel avocat.

BV Dominique Van Eenoo

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde
dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49
TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

12 RÈGLEMENT DES LITIGES

12.1 Vous pouvez déposer une plainte directement auprès de Me Van Eenoo ou demander des informations dans le cadre du contrat de services déjà conclu entre Me Van Eenoo et vous-même.

Et ce via le numéro de téléphone: +32 (0) 485 81 57 49 ou dominique@v1o.law.

12.2 Me Van Eenoo répond le plus rapidement possible aux éventuelles réclamations et met tout en œuvre pour trouver une solution satisfaisante. En l'absence d'un règlement avec vous, Me Van Eenoo saisira le Médiateur pour les litiges de consommateurs /d'avocat (OCA) dans un délai de 1 mois. Cet organisme est compétent pour le règlement extrajudiciaire des litiges entre des consommateurs et des avocats. Une plainte peut être déposée en ligne à l'aide d'un formulaire électronique disponible sur <https://oca.ligeca.be/fr/>.

12.3 Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez contacter le Bâtonnier du Barreau de Flandre occidentale, qui est disciplinairement compétent pour prendre des sanctions.

Vous pouvez contacter le secrétariat du Barreau de Flandre occidentale, Palais de Justice, Langestraat 120, 8000 Bruges, le numéro de téléphone: 050/33.16.80 ou info@baliewestvlaanderen.be

12.4 Vous pouvez également introduire un litige concernant les présentes conditions générales devant un organisme européen indépendant. Une plainte peut être déposée en ligne à l'aide d'un formulaire électronique disponible à <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.home2.show>

Vous trouverez plus d'informations sur ce RLL (règlement en ligne des litiges) à l'adresse suivante:

<https://economie.fgov.be/fr/themes/line/belmed-mediation-en-ligne/reglement-alternatif-de/sortes-de-reglements-des/la-plate-forme-odr-europeenne>

12.5 Vous pouvez également choisir de contacter le Belmed belge (Bel: Belgique et Med: Médiation) via

<https://economie.fgov.be/fr/themes/line/belmed-mediation-en-ligne/belmed-votre-partenaire-en>

BV Dominique Van Eenoo

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde

dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49

TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181

13 DROIT APPLICABLE/TRIBUNAL COMPETENT

- 13.1 Dans la mesure permise par la loi, tous les accords auxquels s'appliquent les présentes conditions générales sont régis par le droit belge, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises.
- 13.2 Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application des présentes Conditions Générales relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du lieu où se situe notre siège social, à moins que la loi n'impose impérativement un autre tribunal.

© 2022 deJuristen droit des TIC et propriété intellectuelle (<http://www.ictrecht.be/>). Les informations fournies sont soumises au droit d'auteur de plein droit, de sorte que les informations ne peuvent être reproduites ou communiquées sans l'autorisation écrite préalable de deJuristen (<mailto:contact@dejuristen.be>). Tous les droits de propriété intellectuelle applicables sont donc conservés.

BV Dominique Van Eenoo

Torhoutsestraat 307, 8020 Ruddervoorde

dominique@v1o.law | <http://www.v1o.law> | +32 (0) 485 81 57 49

TVA BE 0525 829 377 RPM Gand (Ostende)

IBAN de notre Bureau BE17 0016 9200 2221 | IBAN Compte séquestre BE36 0016 9556 8181